

Décision

Générale

colonial

Décision n° 64 du 15 janvier 1969 :

n° 64

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 janvier 1960

Numéro JO

n° 1 du 30/01/1960

Date du numéro

30 janvier 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Moussa Hassan est nommé Chef de la Station Météorologique de Diibouti-Serpent à partir du 1er janvier 1960. Placé sous l'autorité directe du Chef de Centre, M Moussa Hassan sera chargé des tâches suivantes : — organiser le travail de la Station dans le cadre des règles techniques en vigueur et des consignes émanant du Chef de Service ou du Chef de Centre ; — assurer le contrôle de tous les documents; concernant l'observation et la climatologie de la Station ; — participer à l'élaboration de ces documents ainsi qu'à l'observation proprement dite. Il pourra lui être demandé de consacrer la moitié de son temps à l'observation en cas de nécessité ; — veiller au bon fonctionnement et à l'entretien des appareils ; — surveiller la consommation et tenir la comptabilité des différents appareils, produits et imprimés. Faire les demandes de réapprovisionnement en temps utile; — établir les tableaux de service des agents placés sous ses ordres et répartir le travail entre chacun d'eux ; — veiller à la discipline à l'intérieur de la Station ; — établir des fiches d'enquête pour les irrégularités constatées. Demander des sanctions le cas échéant ; — fournir chaque année, par écrit, des éléments d'appréciation sur chacun des agents de la Station. M. Moussa Hassan est reclassé à l'échelle VIII, 1er échelon (indice local 655), pour compter du 1er janvier 1960.